



Ghana - Aide à la balance des paiements de 12,7 millions de francs

Vu la proposition du DFEP du **12 MAR. 1984**

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Une aide à la balance des paiements de 12,7 millions est accordée au Ghana.
2. M. W. Baumann, chargé d'affaires de l'Amabassade de Suisse à Accra, ou, le cas échéant, M. P. Saladin, chef du Service du développement de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures est autorisé à signer l'Accord entre les autorités suisses et les autorités ghanéennes.
3. La Chancellerie fédérale est chargé d'établir les pouvoirs nécessaires.

Pour extrait conforme,
 Le secrétaire:

Protokollauszug an:

ohne / mit Beilage

Z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X	EDA	8	-
	EDI		
	EJPD		
	EMD		
X	EFD	7	-
	EVD	10	-
	EVED		
X	BK	1	-
X	EFK	2	-
X	Fin Del	2	-



R é s u m é

Par cette proposition, nous soumettons à votre approbation l'octroi d'une aide à la balance des paiements non remboursable de 12,7 millions de francs au Ghana. Cette aide sera financée sur le crédit de programme établi dans le contexte des mesures visant au renforcement de l'économie suisse (FF 1983 I 1196). Cette contribution financera en effet presque exclusivement les prestations d'une entreprise suisse (Saurer). Les sommes nécessaires sont prévues dans le budget 1984 et dans le plan financier 1985/1986.

Le Ghana se trouve dans une situation économique critique. Les nombreuses années d'instabilité politique depuis l'indépendance du pays (1956) se sont traduites par une détérioration alarmante du niveau de vie depuis le début des années 1970 allant jusqu'à la stagnation de la production et jusqu'à un niveau de consommation ne couvrant plus le minimum vital pour presque la moitié de la population. Le gouvernement en place depuis 1981 a pris en avril 1983 un ensemble de mesures énergiques pour renverser les tendances économiques dominantes. Il s'agissait de faire redémarrer la production en modifiant les prix intérieurs et le taux de change, de réduire le déficit budgétaire du gouvernement et de faciliter la reprise des importations nécessaires au fonctionnement de l'économie.

Le Ghana a été soutenu dans sa politique par la communauté internationale: en 1983, le FMI lui a marqué son appui par un accord de confirmation ("stand-by agreement") portant sur 238,5 millions DTS (environ 560 millions Frs) et par un financement compensatoire de 120,5 millions DTS (environ 280 millions Frs). De plus, la BIRD a accordé au Ghana un crédit à l'importation de 40 millions de dollars (aux conditions IDA) pour le financement d'intrants pour le secteur des transports et pour l'agriculture. L'IDA lui accorde aussi des crédits visant à stimuler les exportations. Enfin, le Ghana bénéficiera d'un soutien extérieur de l'ordre de 150 millions de dollars pour son programme de redressement économique de 1984 (engagements pris lors d'une réunion de pays donateurs organisée par la BIRD en décembre 1984).

Etant donné le rôle décisif du réseau des transports pour la collecte des récoltes et la distribution commerciale, le gouvernement du Ghana nous a priés d'apporter un soutien financier dans ce domaine. L'aide à la balance des paiements de la Suisse consiste à financer le programme de remise en état du parc de camions de la "State Transport Corporation" (STC), constitué d'environ 190 camions et camions citerne Saurer dont environ 130 sont immobilisés actuellement par impossibilité de les réparer. L'OFAEE signera avec l'entreprise Saurer un contrat de régie. Celle-ci sera chef du projet. A ce titre, elle livrera les pièces détachées, outils, pneus, etc. nécessaires à la réparation et à l'entretien des véhicules pendant en tout cas deux ans, assurera leur remise en état et fera bénéficier la STC de prestations dans le domaine de la formation.



2310.1

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Distribué

Berne, le 12 mars 1984

Pas à la presseAu Conseil fédéral

Ghana - Aide à la balance
 des paiements de 12,7 millions
 de francs

1. Introduction

Par cette proposition, nous soumettons à votre approbation l'octroi au Ghana d'une aide à la balance des paiements non remboursable de 12,7 millions de francs. Cette aide vise à remettre en état de marche le parc de véhicules de la "State Transport Corporation", entièrement composée de véhicules Saurer. Il s'agit de financer à cet effet des pièces de rechange, des outils, du matériel, des pneus et un programme d'assistance technique nécessaire au bon déroulement du projet.

L'action proposée repose sur les lignes directrices pour l'aide à la balance des paiements exposées dans le message du Conseil fédéral concernant la continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement du 14 décembre 1981 (FF 1982 I 717).

Le Ghana a passé par de nombreuses années d'instabilité politique qui s'est traduite par une chute rapide du niveau de vie - surtout depuis le début des années septante. Son gouvernement s'est engagé dans un programme de redressement économique d'envergure et bénéficie pour cela de l'appui international.

2. Situation politique du pays

Indépendant depuis 1957, le Ghana, proclamé république en 1960, a connu une vie politique où les partis jouaient un rôle non négligeable. L'avènement en 1962 du Président Kwame Nkrumah, qui a instauré un parti unique, a marqué le début de fréquents changements politiques dans le pays. Cela a entraîné une dégradation progressive de l'économie. A l'exception d'une brève période de trois ans (1969-1972), le Ghana a été gouverné par des régimes militaires de 1966 à 1979.

Les élections de juin 1979 ont marqué un retour à la démocratie parlementaire en portant à la tête de l'Etat le Président Hilla Limann. Gêné notamment par les courants d'opposition, celui-ci n'est pas arrivé à redresser une situation économique devenue très difficile. Il fut renversé le 31 décembre 1981 par un nouveau coup d'Etat militaire.

L'instigateur de ce coup, le lieutenant d'aviation Jerry Rawlings (qui avait déjà été brièvement au pouvoir avant l'arrivée de Limann) est un homme doté d'un grand charisme et dont la volonté d'action ne fait pas de doute. Il s'avère après deux ans que le nouveau Président s'est essentiellement concentré sur les principaux problèmes du Ghana, à savoir le redressement de l'économie et la restauration d'une certaine crédibilité financière internationale. Ce faisant, son gouvernement a fait preuve de pragmatisme.

3. Situation économique du pays

Comme nous venons de le voir, l'état précaire de l'économie du Ghana de ces dernières années et ses conséquences sur le niveau de vie de la population sont largement fonction de la situation politique et institutionnelle instable qui a prévalu depuis l'indépendance. Cette situation s'est encore aggravée en raison de la récession de l'économie mondiale, notamment dans le domaine des produits de base qui a enregistré d'importantes baisses de prix.

- La détérioration du niveau de vie des dernières années est alarmante puisqu'une baisse moyenne du revenu par tête de 2 - 3,5 % par an depuis 1970 signifie que près de la moitié de la population vit actuellement dans une pauvreté absolue.
- Le Ghana a vu sérieusement baisser ses exportations agricoles, notamment celles du cacao qui constituaient traditionnellement 70 à 80 % des recettes d'exportation du pays. La surévaluation toujours croissante de la monnaie locale a constitué un important facteur démobilisant pour la production destinée à l'exportation. De plus, l'absence d'investissement dans les plantations par le passé et les fluctuations à la baisse des prix du cacao sur le marché mondial depuis 1977 ont entraîné une forte compression des exportations de cacao dès 1970. Ce recul a atteint 13,5 % par année en 1980-1982.
- La sécheresse aiguë de ces trois dernières années a entraîné une forte réduction de la production agricole en général et de la production d'exportation en particulier (cacao), la perte de ressources énergétiques par des incendies de brousse, des interruptions de courant à cause du niveau d'eau trop bas des barrages hydro-électriques et une alimentation en eau insuffisante dans les villes.
- Le gouvernement a dû importer du riz et du maïs pour compléter la production vivrière qui ne suffit pas à nourrir l'ensemble de la population. La sécheresse ayant provoqué un épuisement des réserves alimentaires en décembre 1983, les quelques mois séparant le pays de la prochaine récolte s'annoncent très difficiles. Des importations alimentaires supplémentaires s'imposent.
- La surévaluation de la monnaie locale a découragé l'utilisation des canaux commerciaux officiels; cela a réduit encore la valeur des exportations comptabilisées du pays et permis l'accumulation de revenus illicites par la contrebande.

- Avec la hausse des prix du pétrole, les importations de ce produit ont absorbé une part croissante des recettes d'exportation pendant la décennie écoulée (près de la moitié lors de la crise du pétrole).
- La rareté des devises disponibles a obligé le gouvernement, durant les années septante, à réduire substantiellement les importations, notamment celles d'intrants, de pièces de rechange et des biens d'équipement nécessaires aux secteurs productifs (surtout mines, bois et industrie). Le secteur industriel, très dépendant de certaines importations, ne constituait en 1982 plus que 6 % du produit national brut.
- Ces dernières années, le déficit de la balance des paiements courants est resté faible (17 millions \$ en 1982) mais la politique poursuivie à cette fin a conduit à une stagnation de la production et souvent à une baisse de la consommation jusqu'à un niveau de subsistance.
- Ces niveaux de production réduits se sont accompagnés d'une détérioration aiguë de l'infrastructure (routes, moyens de transport, chemins de fer). Le manque d'essence, de pièces de rechange et autres immobilisent actuellement 70 % des véhicules routiers et 30 % des locomotives.
- Les déséquilibres décrits ont empêché que le Ghana puisse faire bon usage de l'aide extérieure, qui était d'ailleurs d'un niveau modeste. Les arriérés de dettes accumulés ont empêché le Ghana de préserver son accès au marché des capitaux. Fin 1982, ces arriérés s'élevaient à 570 millions de dollars.
- Le retour d'un million de Ghanéens du Nigéria a augmenté d'autant le nombre de bouches à nourrir; enfin, une partie de la main-d'oeuvre formée (enseignants, médecins, etc.) a quitté le Ghana, n'y trouvant pas d'emploi.

1. Programme du gouvernement

La situation décrite plus haut a conduit le gouvernement du Ghana à s'engager en avril 1983 dans un vigoureux programme de redressement économique. Ce programme se compose d'une première phase de stabilisation économique à court terme et d'une deuxième phase à moyen terme (3 ans), visant à la reconstruction de l'économie.

Le programme de la première phase vise à:

- Faire redémarrer la production, en particulier la production agricole destinée à l'exportation, en modifiant le taux de change (dévaluation) et en augmentant les prix à la production.
- Réduire le déficit budgétaire du gouvernement, contribuant ainsi à combattre l'inflation, et
- Mettre en place une politique d'importations répondant aux besoins de l'économie.

Les principales mesures immédiates suivantes ont été engagées avec le soutien du Fonds monétaire international (FMI):

- Dévaluation en deux étapes (première étape: introduction d'un système de taxes à l'importation et de primes à l'exportation; deuxième étape: dévaluation effective, en octobre 1983); exprimée en dollars, la monnaie locale (cedi) vaut maintenant 9,3 % de sa valeur de 1978. Le gouvernement compte garder une politique de taux de change flexible.
- Augmentation des prix agricoles au producteur (de 65 % pour le cacao) conjointement à une réduction progressive des subventions sur les intrants (les engrais et insecticides), suppression des contrôles de prix sur les produits vivriers locaux.

- Légère augmentation des salaires pour compenser en partie l'érosion du pouvoir d'achat.
- Suppression des subventions des prix à l'énergie.
- Réorganisation du système fiscal afin d'augmenter les revenus de l'Etat.
- Définition d'un programme d'importation minimum.

Grâce aux mesures précitées, les autorités avaient déjà réussi à la fin août 1983 à se rapprocher des objectifs fixés lors de la définition de leur politique. Ce résultat positif les a encouragés à en prendre de nouvelles dans le même sens en octobre 1983.

Ces mesures de stabilisation à court terme du gouvernement sont complétées par des mesures à plus long terme visant à la reconstruction de l'économie: il s'agit avant tout de permettre une utilisation de l'appareil de production disponible au Ghana, d'une part en reconstituant le réseau d'infrastructure de ce pays (réparation des routes, remise en état de marche des véhicules, disponibilité en wagons et en locomotives, fourniture d'équipements et construction de hangars de stockage dans les ports), d'autre part en effectuant des investissements dans la capacité existante des secteurs productifs, surtout dans la production d'exportation traditionnelle (bois, mines et agriculture). Le gouvernement a défini à cet effet un programme d'investissement pour les trois ans à venir. Les investissements dans des projets nouveaux sont prévus pour une phase ultérieure. Parmi ces mesures à plus long terme, il convient de mentionner des réformes de politique économique et des changements institutionnels. Deux illustrations de ces changements: le fait que le secteur privé fera l'objet d'environ 70 % des investissements prévus dans le programme et la libéralisation du marché des engrais, avec la suppression des subventions.

4. Soutien de la communauté internationale

Le programme gouvernemental courageux décrit plus haut est de nature à encourager les pays donateurs à apporter leur soutien. La réalisation du programme ghanéen de redressement économique n'est d'ailleurs pas concevable sans cet appui extérieur. La Banque mondiale (BIRD) estime en effet à 700 millions de dollars les besoins de financement extérieur pour 1984-1986. Cette solidarité internationale s'est manifestée de trois façons:

a) Au moment de la définition du programme de redressement économique, le FMI a apporté son soutien financier au Ghana. Ce soutien s'est traduit en août 1983 d'une part par un accord de confirmation ("stand-by agreement") portant sur 238,5 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) équivalant à 150 % du quota du Ghana et versé en cinq tranches jusqu'en juin 1984, d'autre part par un financement compensatoire de 120,5 millions DTS en raison de la chute des exportations enregistrée en 1982.

b) En coordination étroite avec le FMI, la BIRD a aussi accordé au Ghana en mai 1983 un crédit à l'importation ("reconstruction import credit") de l'Agence internationale pour le développement (IDA) de 40 millions de dollars. Ce crédit est réparti de façon égale entre le secteur des transports (pièces détachées, pneus, batteries, etc.) et le secteur agricole (engrais et autres produits chimiques, outils et équipement, pièces détachées, etc.).

De plus, l'IDA accorde d'autres crédits au Ghana, visant à stimuler les exportations de cacao, de bois et de minéraux. Les revenus en devises procurés par ces exportations devraient rendre possibles les importations indispensables à la reconstruction de l'économie du pays. Le montant de ce prêt IDA est de 76 millions de dollars pour deux ans.

c) Les pays donateurs ont participé à Paris en décembre 1983 à la première réunion du groupe consultatif sur le Ghana depuis

treize ans convoquée par la BIRD. Il s'agissait de réunir des fonds bilatéraux complémentaires pour soutenir le gouvernement de ce pays. L'objectif - qui a été atteint - consistait à mobiliser environ 150 millions de dollars pour l'année 1984. Les contributions suivantes ont été annoncées pour une aide financière immédiate et alimentaire: CEE 40 millions d'unités de compte (1 unité de compte = 0,85 \$), FAO 30 millions de dollars, Canada 15 millions de dollars canadiens + 23 millions pour de la prospection pétrolière, USA 5 millions de dollars, Grande-Bretagne 3 millions de livres, Italie 2 millions de dollars, Pays-Bas 20 millions de florins, France et RFA montants indéterminés, Japon 8 millions de dollars.

La délégation suisse à cette réunion n'a pas pris d'engagement mais s'est déclarée prête à examiner la possibilité d'un soutien au Ghana.

5. Financement suisse

a) Introduction

Les liens entre la Suisse et le Ghana remontent à de nombreuses années. La Mission de Bâle est active dans cette région depuis 1828, date à laquelle elle a notamment introduit la culture du cacao en provenance d'Amérique du Sud. Plusieurs entreprises suisses (industrie, commerce et construction) sont établies au Ghana. Les importations de Suisse en provenance du Ghana s'élevaient à près de 33 millions de francs en 1983 (cacao, bois tropicaux, de même que l'or non enregistré dans les statistiques douanières), les exportations à près de 21 millions (produits pharmaceutiques, produits chimiques, machines et appareils).

Dans le contexte actuel, la Direction de l'aide humanitaire a apporté un soutien au Ghana sous trois formes: prestations diverses pour des hôpitaux (pour près de 1,8 million pour 1983

et 1984), programme d'assistance aux réfugiés (pour près de 300'000 francs en 1983) et aide alimentaire (pour plus de 2,4 millions de francs en 1983).

Au cours des années, les relations entre la Suisse et le Ghana sont restées très bonnes en dépit des changements successifs de régime dans ce pays et de certaines mesures prises entre 1962 et 1966 par le gouvernement Nkrumah qui touchaient aux intérêts des entreprises suisses sur place. La raison en revient notamment au travail accompli par la Mission de Bâle. L'aide de la Confédération au cours des dernières années a été également fort appréciée, tant pour son efficacité que pour la rapidité avec laquelle elle a été accordée. La Suisse jouit sans conteste au Ghana d'un capital de confiance qui survit aux divers changements politiques. Le gouvernement actuel du Ghana le prouve en maintenant son Ambassadeur à Berne alors que, pour des raisons d'économie, il a dû rappeler plusieurs chefs de mission.

La Suisse a aussi été sollicitée pour participer à l'effort international de mobilisation de ressources financières en faveur du Ghana. Lors de la réunion du groupe consultatif, les autorités ghanéennes ont approché la délégation suisse en se référant à la présence suisse dans leur pays et en lui demandant son soutien pour la remise en état de marche de la "State Transport Corporation" (STC).

b) Action proposée

Une contribution suisse au programme de redressement économique du Ghana aurait pu prendre plusieurs formes, par exemple une participation financière au crédit d'importation consenti par l'IDA. Les autorités ghanéennes ayant montré leur préférence pour un soutien à la STC, c'est à ce sujet qu'un accord a été négocié. Etant donné l'état déplorable du réseau des transports dont les services sont décisifs pour la distribution commerciale et pour la collecte des récoltes telles que le cacao, ce type d'aide se justifie pleinement.

Cet accord porte sur 12,7 millions de francs et couvre le financement de trois prestations:

- i) Remise en état de marche de la partie du parc de véhicules Saurer immobilisés par le manque de pièces détachées, de pneus, de batteries, d'outils nécessaires aux mécaniciens, etc. (première phase).
- ii) Livraison pendant les 12-18 mois suivants des pièces détachées et autres éléments nécessaires au maintien du parc de véhicules sur la route (deuxième phase).
- iii) Services d'assistance technique assurant aux conducteurs et aux mécaniciens de l'atelier de la STC la formation nécessaire pour assurer une bonne utilisation des véhicules et une gestion rationnelle des ateliers de réparation. Cela représente 24 mois/homme sur place à répartir entre trois personnes pendant les deux phases d'exécution du projet.

L'ensemble du contrat est exécuté par Saurer. Les livraisons de la deuxième phase seront autorisées une fois le rapport d'exécution sur la première phase rendu.

c) Justification générale de l'aide suisse

Les arguments suivants justifient l'action envisagée:

- La situation économique extrêmement précaire du Ghana exige des mesures de redressement qui ne peuvent être exécutées sans un soutien complémentaire et rapide de l'étranger. De plus, ce programme a de fortes répercussions restrictives pour la population (hausses de salaires limitées, augmentations des prix des produits alimentaires pour la population urbaine, augmentation des prix des importations, etc.). Le soutien de l'étranger atténue l'effet de ces mesures.
- La vigueur avec laquelle le gouvernement exécute le programme donne une certaine assurance que les ajustements structurels nécessaires seront engagés.

- L'aide suisse rendue possible par l'instrument de l'aide à la balance des paiements s'insère dans le cadre de la coopération à laquelle participent notamment le FMI, la BIRD et plusieurs pays donateurs.
- Le Ghana étant aussi un partenaire commercial traditionnel, une action de coopération au développement de la part de la Suisse doit permettre de maintenir, voire de resserrer les liens avec ce pays.

d) Risques impliqués

Les risques d'un bouleversement politique au Ghana dans les mois à venir ne sauraient être entièrement écartés. L'impact de l'action de solidarité internationale engagée pourrait alors être remis en cause. Cela étant, le programme de redressement économique défini par le gouvernement actuel offre des chances sérieuses pour le pays de sortir du cercle vicieux que constitue une instabilité politique liée à une situation économique catastrophique. Par ailleurs, tout nouveau gouvernement serait contraint de trouver des solutions aux mêmes problèmes. En conséquence, un programme d'aide qui profite à la population dans son ensemble mérite d'être appuyé. L'intérêt de notre action pour le Ghana resterait essentiel pour l'approvisionnement de la population, même si le gouvernement actuel tombait.

f. Procédure

- a) Conformément à l'article 10 de la Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976, le Conseil fédéral peut conclure des accords internationaux portant sur les mesures d'aide financière prévues par cette loi.
- b) Les engagements constitués par l'aide à la balance des paiements du Ghana de 12,7 millions de francs seront à la charge du crédit supplémentaire de 100 millions Frs pour le financement de mesures

visant au renforcement de l'économie suisse (FF 1983 I 813).
Ce crédit supplémentaire augmente le crédit de programme concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement du 14 mars 1983 (FF 1983 I 1196).

Les crédits de paiement nécessaires pour faire face aux dépenses ont été prévus dans le budget 1984 et dans le plan financier 1985/1986.

7. Consultations

Le Service économique et financier, la Direction du droit international public et la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères, ainsi que l'Administration fédérale des finances, sont d'accord avec cette proposition.

8. Proposition

Vu ce qui précède, nous vous

p r o p o s o n s

- d'octroyer une aide à la balance des paiements de 12,7 millions en faveur du Ghana;
- d'autoriser M. W. Baumann, chargé d'affaires de l'Ambassade de Suisse à Accra, ou, le cas échéant, M. P. Saladin, chef du Service du développement de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, à signer l'Accord entre les autorités suisses et les autorités ghanéennes;

- de charger la Chancellerie fédérale d'établir les pouvoirs nécessaires.

Verordnungen auf Einfuhren von Tiefkühlgemüse

Aufgrund des Antrages des EVD vom 26. Februar 1984
Aufgrund des Ergänzungsantrages des EVD vom 13. März 1984
Aufgrund der Ergebnisse des Mitberichterstattungsverfahrens wird

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

beschlossen:

Folgende Verordnungsentwürfe werden mit dem 1. Mai 1984 in Kraft gesetzt:

- Verordnung über Zollsätze auf Einfuhren von Tiefkühlgemüse;
- Verordnung über Preise und Margen für Tiefkühlgemüse;
- Änderung der Allgemeinen Landwirtschafts-Verordnung;
- Änderung der Verordnung über die Gebühren für die Erteilung von Bewilligungen, Bescheinigungen und Visa im Warenverkehr mit dem Ausland.

1. Die bewirtschafteten Tiefkühlgemüsearten werden der Margen- und Preisüberwachung der Eidgenössischen Preis Kontrollstelle unterstellt.

2. Die Vorlage wird der Bundesversammlung als Berichtserstattung im Rahmen des nächsten Jahreswirtschaftsberichts unterbreitet.

Veröffentlichung:
amtliche Sammlung

Für getrennte Prüfung
der Preisunterstützung

Extrait du procès-verbal:

- Chancellerie fédérale, pour exécution
- OFAEE, DFEP (10)
- Direction du droit international public, DFAE (2)
- DDA, DFAE (2)
- DFF

	SG		
X	EVD	5	-
	EMD		
X	EFD	7	-
	EVO	18	-
	EVED		
	SK	4	-
X	EPK	9	-
A	Fin. Div.	2	-